



## Réussir son introduction sur Alternext

Le succès du marché Alternext constaté au cours des deux dernières années en opposition avec l'atonie relative des introductions en bourse en Alsace nous a amenés à lancer, en partenariat avec Euro-next et Industrie Bourse International, un dîner débat réunissant des chefs d'entreprises régionales et des spécialistes de l'introduction en bourse pour échanger sur l'opportunité et les modalités de l'introduction en bourse sur Alternext. Cette présentation a été complétée par le témoignage très vivant de Monsieur Doudot, Président de la société DLSI dont le siège est en Moselle, dont la performance boursière est remarquable puisque l'action a progressé significativement depuis son introduction en décembre 2006.

### Pourquoi s'introduire en bourse ?

L'introduction en bourse présente de nombreux avantages :

- avant tout, elle permet de rendre liquide une partie du capital afin de sortir des actionnaires financiers ou minoritaires, de réaliser une partie de son capital ou d'en transmettre une partie,
- elle permet de lever des fonds, c'est-à-dire un argent stable au coût financier réduit afin de mener à bien plus rapidement des projets de développement ou de croissance externe,
- elle accroît sensiblement la notoriété de l'entreprise vis-à-vis de ses partenaires (clients, fournisseurs, banquiers...) et des jeunes talents que l'en-

treprise souhaite recruter. En outre, elle constitue un gage de crédibilité particulièrement apprécié auprès des interlocuteurs étrangers.

### Pourquoi Alternext ?

Alternext a été spécifiquement créé pour les petites et moyennes entreprises afin de leur permettre un accès aux marchés de capitaux simplifié à un coût réduit tout en satisfaisant aux exigences de transparence et de protection de l'investisseur.

Les conditions d'admission sont peu contraignantes. L'entreprise, après avoir fait approuver le projet par les organes de gestion compétents, doit être en mesure de présenter deux années de comptes (les normes comptables IFRS ne sont pas obligatoires). S'il s'agit d'une admission par offre public, le flottant obligatoire devra au minimum s'élever à 2,5 millions d'euros. Il existe également une procédure simplifiée dite cotation directe qui est possible sous certaines conditions portant notamment sur le nombre d'actionnaires institutionnels présents au capital et au montant levé auprès de ces actionnaires préalablement à la cotation.

### Comment réussir son introduction ?

Quelle que soit la motivation du chef d'entreprise, l'introduction en bourse doit accompagner un projet de développement susceptible de générer des cash flows futurs qui servira de base à la motivation de l'investisseur.

STRASBOURG  
PLACE FINANCIÈRE,  
VOUS INFORME

NOUVELLE ADRESSE:  
16, rue de Leicester  
67000 STRASBOURG  
Téléphone et e-mail inchangés

STRASBOURG  
PLACE FINANCIÈRE  
ET SON SITE

[www.strasbourg-place-financiere.com](http://www.strasbourg-place-financiere.com)

- Historique
- Statuts
- Membres
- Sociétés cotées
- Statistiques bancaires
- Annuaire
- Manifestations
- Stammtischs
- Formations bancaires et financières supérieures
- Articles publiés

Par ailleurs, l'entreprise devra s'entourer de conseils qui l'accompagneront dans ses démarches. Elle devra notamment recourir aux services d'un listing sponsor qui l'aidera à piloter le projet (organisation et coordination de l'équipe d'introduction en bourse) à calibrer l'information (évaluation de l'entreprise, montant et modalités de l'augmentation de capital ou de la cession) à mener le processus d'introduction (recueil de l'information, dépôt et suivi du dossier auprès des autorités de marché) et à organiser la communication. Le listing sponsor peut également jouer le rôle de prestataire de services d'investissement (PSI) chargé de placer les titres auprès des investisseurs potentiels. L'entreprise peut choisir une banque pour jouer ce rôle.

L'expert comptable ou le commissaire aux comptes qu'elle devra choisir parmi des intervenants qui sont familiers avec ce type d'opération, auront des rôles différents et complémentaires. L'expert comptable devra essentiellement l'assister dans la production des états financiers individuels et consolidés, des informations prévisionnelles et pro forma. Le rôle du commissaire aux comptes consiste en l'audit des comptes historiques, l'examen des

informations prévisionnelles et pro forma, à vérifier la concordance des autres informations avec les comptes et lecture d'ensemble du prospectus.

L'avocat l'accompagnera préalablement pour procéder aux restructurations, réorganisations patrimoniales mais aussi pour définir les accords de stabilité du capital. Pour l'opération elle-même, il conseillera l'entreprise sur les modifications statutaires, les modalités d'augmentation de capital, la mise en place d'un actionnariat salariés, la revue du prospectus ou « l'offering circular » dans le cas d'une cotation directe sur Alternext.

Même si les modalités d'introduction en bourse ont été simplifiées pour attirer plus de candidats, il n'en reste pas moins que l'opération doit être soigneusement préparée à l'avance afin qu'il soit possible d'optimiser l'opération. S'agissant d'un monde nouveau pour l'entreprise, elle doit s'assurer qu'elle dispose des compétences en interne et s'appuyer sur des professionnels externes expérimentés.

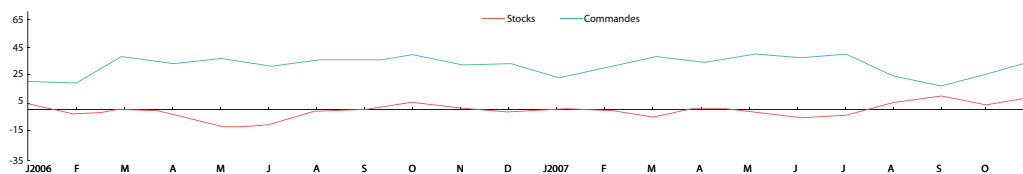
**Pascal Maire**  
Directeur Associé KPMG S.A.  
Responsable du département d'Introduction en Bourse sur la Région Est

**Le Président, le Bureau, le Conseil d'administration  
et l'ensemble des membres de l'association  
STRASBOURG PLACE FINANCIÈRE  
présentent à leurs lecteurs leurs  
MEILLEURS VŒUX pour 2008**

## L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE

SITUATION DES CARNETS ET DES STOCKS DE PRODUITS FINIS  
TENDANCES RÉGIONALES ALSACE (DÉCEMBRE 2007)

(source: Banque de France Strasbourg)



Les textes publiés dans cette lettre n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs